

AUTORISATION
Installation d'une Base de Vie et de deux Nacelles
Parking de la Salle des Fêtes, rue Briquet (plan joint)
du 06 juillet au 24 juillet 2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE MAZINGARBE,

VU la demande en date du 22 Juin 2026 par laquelle la Société BATINOR, sollicite l'autorisation d'installer une base de vie et de deux nacelles au fond du parking de la Salle des Fêtes, rue Briquet (plan joint) et occuper le domaine public pour les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes ;

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

AUTORISE

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'une base de vie et de deux nacelles au fond du parking de la Salle des Fêtes, rue Briquet, du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026, à charge pour lui de se conformer aux dispositions ci-dessous mentionnées :

- *La base de vie et les nacelles seront disposées de manière à ne jamais entraver l'écoulement des eaux sur la voie publique ou ses dépendances.*
- *Le permissionnaire sera tenu pour seul responsable de tout accident qui pourrait survenir du fait de son installation ou par défaut ou insuffisance de la signalisation de son chantier.*
- *L'autorisation est rigoureusement personnelle, toute occupation du domaine public par une tierce personne est totalement interdite.*
- *En cas de changement de propriétaire, une nouvelle demande d'autorisation devra être déposée en Mairie par l'intéressé.*
- *Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation.*

A Mazingarbe, le vingt-trois juin deux mil vingt-six

Monsieur le Maire
Vice-président de la CALL

Laurent POISSANT.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL